

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PARENTS

ENSEMBLES PAROISSIAUX D'ELVEN ET DE SULNIAC 2025/2026

La catéchèse n'est pas une discipline scolaire confiée à une spécialiste qui assène un savoir livresque. Il est important pour votre enfant que vous, parents, vous intéressiez aussi à ce qu'il découvre à la catéchèse. Vos enfants posent souvent des questions existentielles et spirituelles. Il est normal que vous n'ayez pas de réponse à tout, parents et enfants peuvent chercher ensemble et interroger le catéchiste ou le prêtre. Vous êtes les premiers responsables de leur croissance spirituelle.

Que la catéchèse ne soit pas qu'un tiroir qu'on ouvre à l'occasion de la rencontre de « caté » et qu'on referme aussitôt après ! Il est important que Dieu soit présent dans la vie quotidienne de chacun, ou tout au moins, de prendre conscience de son action dans nos vies.

N'allez-vous pas avec votre enfant à sa compétition, son récital ou sa représentation ? Alors, comment ne pas l'accompagner sur ce chemin de vie vers Jésus, en participant à la messe du dimanche, particulièrement pour les enfants qui préparent leur première communion ? Comment ne pas l'encourager à venir avec assiduité à la catéchèse conformément au planning ?

Le cautionnement d'absences répétées lors de temps forts, enseignements..., ne serait pas les aider à cheminer pas à pas vers le Seigneur.

Votre engagement de parents est requis si nous voulons que les enfants et les jeunes comprennent l'importance de la foi dans notre vie d'adulte. Deux absences injustifiées amèneraient à mettre fin à l'année de catéchèse suivie par votre enfant.

Aussi, par cette charte, vous vous engagez :

- à inscrire votre enfant à la catéchèse en toute liberté, en ayant conscience de l'engagement que vous prenez avec lui et pour lui au sein de la communauté chrétienne et paroissiale ;
- à fournir tous les documents demandés pour l'inscription de votre enfant ;
- à vous intéresser et à partager avec votre enfant sur ce qu'il vit dans son groupe de catéchèse ;
- à permettre à votre enfant de participer aux temps forts organisés pour lui au sein de la communauté paroissiale : messe des familles, action de carême, pèlerinage... ;
- à ce que votre enfant, ayant déjà fait sa 1^{re} communion, puisse se confesser au moins une fois par an dans un créneau proposé ;
- à signaler l'absence justifiée de votre enfant à toute rencontre de catéchèse ;
- à participer à quelques échanges parents prêtre pendant la catéchèse des enfants ;
- à respecter les horaires pour déposer et récupérer votre enfant lors des séances ou de toute autre rencontre avec les catéchistes ;
- à répondre aux courriers de la paroisse.

Mère ou tutrice
Prénom, Nom

Père ou tuteur
Prénom, Nom

Signature

Signature